



Bruxelles, le 2 juin 2021

AVIS PARENTS-ELEVES 2020-2021 n°19

RAPPEL
RECOURS CONTRE L'AVIS DU CONSEIL DE CLASSE

Chers parents, chers élèves,

La législation prévoit une possibilité de recours contre les décisions d'orientation ou de certification de l'élève, prises par le conseil de classe en juin et en septembre. La décision d'ajournement (examen(s) de passage) ne peut pas faire l'objet d'un recours.

• **Recours interne**

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent **de 2 jours ouvrables** scolaires après la communication des résultats pour informer la Direction de leur volonté de contester la décision du Conseil de classe.

La date limite du dépôt des recours internes est fixée au lundi 28 juin 2021 à 13 heures.

La demande peut être adressées comme suit :

- Remise en mains propres à la direction contre accusé de réception
- Envoyée par envoi recommandé. **Attention dans ce cas à respecter les délais, les envois doivent arriver à l'école pour le MARDI 29 JUIN (AVANT MIDI) au plus tard.**
- Exceptionnellement, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, adressée par envoi électronique avec accusé de réception.

Le Conseil de classe de recours se réunira le mardi 29 juin 2021.

La décision sera communiquée par écrit, aux parents ou à l'élève majeur, par lettre recommandée, avec accusé de réception.

• **Recours externe**

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, **jusqu'au 10 juillet 2021**, pour les décisions de 1ère session, et **jusqu'au cinquième jour ouvrable scolaire** qui suit la notification de la décision pour les décisions de seconde session, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

*Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de l'enseignement secondaire
Enseignement de caractère non confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES*

Nous restons bien entendu, chers parents à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

DEL COURT Isabelle
Directrice